



COMPTE RENDU DE SEANCE LUNDI 24 MARS 2025

Présents : CHAMPEIX V. - CHATTARD A. - COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. - ROCHETTE M. - SAMSON A. - VIALARD D. et VIALIS A.

Absents : DEBARD V. - FOUGEROUSE L.

Procuration :

Secrétaire : - CREPET G.

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation des comptes de gestion pour l'année 2024,
- ↳ Approbation des comptes administratifs 2024,
- ↳ Restes à réaliser pour 2024,
- ↳ Vote du taux des taxes communales pour 2025,
- ↳ Vote des budgets primitifs 2025,
- ↳ Attribution des subventions aux associations,
- ↳ Tarifs communaux,
- ↳ Questions diverses.

Adoption du compte rendu de réunion du 10 Février 2025.

DELIBERATION 1 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les compte de gestion : 11400 budget communal, 11600 budget eau et 11700 budget assainissements dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, et visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

DELIBERATION 2 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Crépet Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mr André SAMSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice déclare que les comptes administratifs : 11400 budget communal, 11600 budget eau et 11700 budget assainissements dressés pour l'exercice 2024 n'appellent ni observation, ni réserves de notre part.

DELIBERATION 3 : NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- ↳ **taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,42 %**
- ↳ **taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,24 %**
- ↳ **taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 5,67 %**

et d'autoriser le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 4 : APPROBATION DES BUDGETS 2025

Monsieur CREPET Gérard, 1er Adjoint au Maire, indique que :

Conformément à l'instruction comptable M 57 et M 49,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'équilibre des Budgets Primitifs Communal, Eau et Assainissement pour l'année 2025 comme suit :

DEPENSES RECETTES (COMMUNAL)

Section de FONCTIONNEMENT : 279 259,63 €

Section d'INVESTISSEMENT : 341 390,58 €

DEPENSES RECETTES (EAU)

Section de FONCTIONNEMENT : 30 304,47 €

Section d'INVESTISSEMENT : 27 658,18 €

DEPENSES RECETTES (ASSAINISSEMENT)

Section de FONCTIONNEMENT : 9 019,83 €

Section d'INVESTISSEMENT : 10 629,62 €

DELIBERATION 5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET/OU PARTICIPATIONS 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention/participation de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

	Montants 2025
Gym Ance	50 €
Au plaisir de lire - Bibliothèque	80 €
Mission locale d'Ambert	306,25 €
CLIC	50 €
Amicale Laique	50 €
Subventions diverses	463,75 €

DELIBERATION 6 : TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire les tarifs communaux ci-dessous pour l'année 2025 :

Tarifs location salle des fêtes :	2025
Consommation électricité (prix au KW)	0,30 €
Location : Habitant de la commune	150 €
Location : Habitant hors commune	200 €
Location pour un Apéritif	40 €
Forfait ménage	50 €
Caution	300 €
Associations de la commune	Gratuit (sauf élec.)
Associations extérieurs	2 locs/an Gratuite
Tarifs cimetières :	2025
Durée des concessions	50 Ans
Prix emplacement simple	275 €
Prix emplacement double	550 €
Renouvellement	½ tarif
Cavernes (50x50x40cm)	2025
Durée des concessions	30 Ans
Prix concession	500 €
Renouvellement	250 €
Tarifs location appartements Presbytère :	2025
Rez de Jardin	289,80 €
Charges	18€

1 ^{er} Gauche	258,80 €
Charges	25€
1 ^{er} Droite	289,80 €
Charges	18€
Réseau d'eau potable	2025
Abonnement annuel eau	50€
Prix du m3 consommé	0,85€
Droit de branchement eau	400€
Remplacement compteur gelé	120€
Pose regard isolé	300€
Réseau d'assainissement collectif	2025
Abonnement annuel	40€ TTC
Prix du m3 consommé	0,55€ TTC
Droit de branchement	1 500 € TTC

DELIBERATION 7 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – MUR DE LA COMBE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal ne sont pas suffisants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décidé les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-53 : Mur de la Combe	0,00 €	6 130,45 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-95 : travaux voirie et divers	6 130,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 130,45 €	6 130,45 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 130,45 €	6 130,45 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

DELIBERATION 8 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE SAINT ANTHEME POUR LES ANNEES 2023/2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les états « **Frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Saint Anthème pour l'année 2023/2024** » ce qui représente une participation communale de 1 280,07 € par élèves pour l'année scolaire soit un total de 14 760,84 € pour 12 élèves (- 600 € de déduction pour la participation au voyage scolaire de 2023).

Après en avoir délibéré le conseil municipal de la commune de Saint Clément de Valorgue approuve les états présentés et accepte de verser la somme de 14 760,84 € pour l'exercice 2025, montant correspondant aux participations demandés par la commune de Saint Anthème.

DELIBERATION 9 : DESPECIALISATION DE SUBVENTIONS COLLEGE DU VAL D'ANCE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu du Collège du Val d'Ance en date du 23 Janvier 2025, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De faire effectuer une déspecialisation de chaque subvention ci-dessous :

- ↳ 150,00 € prévu en 2020 puis en 2023 reporté pour le voyage à Paris,
- ↳ 50,00 € pour la tournée théâtre reporté sur la tournée 2025.

DELIBERATION 9 : DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU VAL D'ANCE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu du Collège du Val d'Ance en date du 31 Janvier 2025, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'attribuer la subvention ci-dessous à l'Association Sportive du Collège du Val d'Ance :

- ↳ 50,00 € pour l'année 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ *Lavage du château d'eau à prévoir*
- ↳ *Programme de voirie 2025 : Chemin de Vanges, du haut de Mascortel et du Saut de l'Aigue retenus*
- ↳ *Préparation du bulletin 2025, merci d'avance de faire passer vos idées !*
- ↳ *Cérémonie du 8 Mai à 10h, suivi de la remise de médaille pour Michel.*



COMMUNE DE SAINT CLEMENT DE VALORGUE

Note de synthèse financière Compte Administratif 2024

L'article L2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la commune www.saint-clementdevalorgue.fr

La commune de Saint Clément de Valorgue gère 3 budgets :

- ↳ Le budget principal qui comptabilise toutes les activités de la commune (entretien des bâtiments, voirie, espaces publics, école et périscolaire, administration générale ...). Les recettes de ce budget sont essentiellement les impôts locaux et les dotations de l'Etat.
- ↳ Le Budget Eau potable : production et distribution de l'eau potable, gérée intégralement par la commune. Les recettes sont la facturation de la consommation d'eau par les abonnés.
- ↳ Le Budget assainissement : collecte et traitement des eaux usées pour le réseau d'assainissement collectif de la commune géré lui aussi par la commune.

Chaque budget doit être équilibré, en fonctionnement et en investissement.
La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement mais uniquement pour financer des dépenses d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE, DE L'ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
011 - Charges à caractère général	96 135,27 €
012 - Charges de Personnel	42 356,75 €
014 – Atténuations de produits	6 393,69 €
042 - Opérations d'ordre	1 269,44 €
65 - Autres charges de gestion courante	58 253,89 €
66 - Charges financières	3 414,26 €
TOTAL DES DEPENSES	207 823,30 €

BUDGET PRINCIPAL
RECETTE DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE, DE L'ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
70 - Produits des services	7 061,04 €
73 - Impôts et taxes	13 018,72 €
731 -Fiscalité locale	80 652,00 €
74 - Dotations et participations	92 543,03 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 421,98 €
76 - Produits financiers	5,40 €
002 - Résultat reporté de l'année précédente	82 370,85 €
TOTAL DES RECETTES	291 073,02 €

Quelques précisions sur les recettes :

Chapitre 73 : Ce sont les taxes foncières et d'habitation ainsi que les droits de mutations.

Chapitre 74 : Ce sont là toutes les dotations versées par l'Etat.

Chapitre 75 : Il y a dans ce chapitre tous les loyers des locataires de l'immeuble du presbytère ainsi que les locations de la salle des fêtes et les fermages des communaux.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Excédent de 83 249,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 129 791,09 € dont :

- ↳ Voirie du Grand Deveys : 16 289,50 €
- ↳ Achat d'équipement : 3 309,49 €
- ↳ Frais d'architecte programme salle des fêtes : 2 280,00 €
- ↳ Travaux de voirie : 3 024,00 €
- ↳ Solde d'exécution reporté : 92 462,66 €
- ↳ Remboursement des emprunts : 12 425,44 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 145 969,01 € dont :

- ↳ Excédent de fonctionnement reporté : 72 394,27 €
- ↳ Opération d'ordre : 1 269,44 €
- ↳ Remboursement T.V.A. : 19 123,39 €
- ↳ Taxe d'aménagement : 1 130,05 €
- ↳ Subventions reçues : 52 051,86 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : Excédent de 16 177,92 €

Les restes à réaliser de 2024 s'élèvent à – **9 602,42 €**
(subventions non encore versées et travaux non réalisés).

Le résultat net global 2024 est donc de :

83 249,72 € + 16 177,92 € = Excédentaire de 99 427,64 €
- 9 602,42 € de restes à réaliser soit 89 825,22 €

BUDGETS ANNEXES

Le Budget Eau est globalement excédentaire de **24 153,21 €**

Le Budget Assainissement est globalement excédentaire de **23,83 €**



COMMUNE DE SAINT CLEMENT DE VALORGUE

Note de synthèse financière Budget Primitif 2025

Les orientations budgétaires 2025 :

- ↳ Continuer à mener la politique d'investissement que la commune a entrepris depuis plusieurs années.
- ↳ Chercher à faire des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Budget principal de la commune

Dépenses de fonctionnement par chapitre - Année 2025

CHAPITRES	BP 2025
011 – Charges à caractère générale	113 029,89 €
012 – Charges de personnel	56 950,00 €
014 – Transfert de charges	6 393,69 €
023 – Virement de la section d'invest	53 872,36 €
042 – Opération d'ordre	1 490,07 €
65 – Autres charges de gestion couran	44 250,00 €
66 – Charges financières	3 132,43 €
67 – Charges exceptionnelles	141,19 €
TOTAL	279 259,63 €

Recettes de fonctionnement par chapitre - Année 2025

CHAPITRES	BP 2025
002 – Excéd. de fonctionnement repor	83 249,72 €
70 – Produits des services	5 950,00 €
73 – Impôts et taxes	5 500,00 €
731 – Fiscalité locale	80 000,00 €
74 – Dotations et participations	89 859,91 €
75 – Autres produits de gestion couran	14 700,00 €
TOTAL	279 259,63 €

La fiscalité : (votée par le conseil municipal)

TAXES PERÇUES	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAL	RECETTES ATTENDUES
Taxe sur le foncier bâti	29,42 %	94 085,16 €
Taxe sur le foncier non bâti	58,24 %	23 761,92 €
Taxe d'habitation sur les maisons secondaires	5,67 %	14 209,02 €

Le montant des dépenses d'investissements 2025 s'élève à 341 309,69 €.

Tous les investissements 2025 peuvent être réalisés grâce aux subventions reçues ainsi qu'à la contraction d'un emprunt.

Les principaux projets 2025 sont les suivants :

- ↳ Voirie et goudronnage des chemins : 6 130,45 €
- ↳ Mur du Village de la Combe : 19 000,00 €
- ↳ Programme salle des fêtes : 303 471,97 €
- ↳ Remboursement emprunt : 12 707,27 €

Les recettes d'investissements 2025 sont les suivantes :

- ↳ Dotations et fonds divers : 2 828,34 €
- ↳ Virement de la section de fonctionnement : 53 872,36 €
- ↳ Solde d'exécution reporté : 16 177,92 €
- ↳ Subventions d'investissements : 166 941,00 €
- ↳ Emprunts et dettes assimilées : 100 000,00 €
- ↳ Amortissement : 1 490,07 €

Budget annexes de la commune

Budget Eau

Prévisionnel de fonctionnement de :	30 304,47 €
-------------------------------------	-------------

Prévisionnel d'investissement de :	27 658,18 €
------------------------------------	-------------

Comprend :	Aménagement du captage du Bizet
	Immobilisation en cours et divers

Budget Assainissement

Prévisionnel de fonctionnement de :	9 019,83 €
-------------------------------------	------------

Prévisionnel d'investissement de :	10 629,62 €
------------------------------------	-------------